

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 28 septembre 2017

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4011-2017.

Cause tarifaire 2018-2019 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

**Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.**

---

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution, de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*,

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie.



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
**DOSSIER R-4011-2017**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1**  
**À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

**PAR**  
**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)**

**TABLE DES MATIÈRES**

1.	Le mécanisme de réglementation incitative (MRI) de HQD, Phase 3	2
2.	La période d'amortissement de l'actif réglementaire résultant du programme de conversion	8
3.	Les interventions en efficacité énergétique (Le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de HQD)	10
4.	Le coût de service de l'année de base du MRI – autres dépenses à caractère environnemental	22

**1. LE MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE (MRI) DE HQD, PHASE 3**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.1**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document 4, page 6, ligne 28 :

*4. Un seuil de matérialité proposé à 15 M\$.*

**Demande(s) :**

- a) Puisque les investissements à être traités individuellement sont de 10 M\$ et plus pour le Distributeur, pourquoi ne pas retenir ce seuil pour représenter la matérialité du facteur Y ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.2**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 8, lignes 10 à 12 :

*À cet égard, il importe de souligner que le traitement d'une rubrique de coût en exclusion ne constitue en rien un frein à l'efficience au chapitre des activités visées par l'exclusion en question.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez élaborer sur cette affirmation et la justifier, notamment en fournissant des exemples.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.3**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 9, lignes 9 à 14 :

*Ainsi, puisqu'il s'agit de porter un jugement sur la trajectoire de coûts que suivra durablement cet élément au cours des années subséquentes, il apparaît nécessaire au Distributeur de considérer un horizon minimum de deux années historiques avant d'initier le réexamen pouvant donner lieu à l'intégration d'une exclusion à la Formule d'indexation. La période de deux ans correspond d'ailleurs à celle reconnue par la Régie pour permettre la reclassification des éléments spécifiques aux activités de base du Distributeur.*

**Demande(s) :**

- a) D'après-vous est-ce qu'un tel réexamen pourrait ouvrir la porte à une certaine forme de rétroactivité ? Veuillez élaborer.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.4**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 10, lignes 25 à 30 :

*La logique d'établissement d'un seuil de matérialité à 15 M\$ s'est quant à elle inscrite dans une perspective d'évaluation de ce qui fait partie, ou non, du risque d'affaires du Distributeur. Le précédent auquel réfère la Régie en ce qui a trait à un tel seuil concerne le cas spécifique de la mise en place d'un mécanisme permettant de récupérer les coûts d'événements imprévisibles afin de couvrir les risques liés à l'utilisation des combustibles dans les réseaux autonomes dont leur déversement lors de leur transbordement et de leur manutention.*

**Demande(s) :**

- a) Avez-vous considéré proposer un seuil de matérialité différent pour les réseaux autonomes ? Veuillez élaborer et fournir de tels seuils le cas échéant.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.5**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 11, Facteur Z.

**Demande(s) :**

- a) Puisque les rubriques à être traitées en Facteur Z sont imprévisibles, ne serait-il pas logique d'en fixer le seuil de matérialité plus bas que pour les rubriques couvertes en facteur Y qui sont récurrentes ? Veuillez élaborer et fournir de tels seuils le cas échéant.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.6**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 12, lignes 12 à 14 :

*Contrairement à la Régie, le Distributeur constate cependant que la volatilité des coûts de retraite d'année en année s'est maintenue et a même pris de l'ampleur au fil du temps.*

**Demande(s) :**

- a) Quel est en pourcentage l'écart type du coût de retraite par rapport à la moyenne du coût de retraite et quelle est la moyenne historique de ce coût sur la période 2004-2016 ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.7**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 13, Tableau 1 :

Réel (M\$)	Écarts réels		% d'écarts	
	Année / Année	Réels / Année ant.		
	antérieure (M\$)			
2004	0			
2005	47,8		47,8	
2006	87,9		40,1	84%
2007	98,3		10,4	12%
2008	50,4		-47,9	-49%
2009	25,7		-24,7	-49%
2010	18,4		-7,3	-28%
2011	37,0		18,6	101%
2012	47,4		10,4	28%
2013	154,2		106,8	225%
2014	98,3		-55,9	-36%
2015	110,6		12,3	13%
2016	26,5		-84,1	-76%
	802,5			

**Demande(s) :**

- a) Le coût de retraite réel de 2004 est-il vraiment de 0 M\$ comme l'écart 2005 moins 2004 le laisse supposer ? Veuillez rectifier votre preuve au besoin.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.8**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 14, lignes 16 à 19 :

*Quant au rendement prévu de l'actif, il est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq*

*ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.*

**Demande(s) :**

- a) Avez-vous considéré lisser le coût de retraite, à l'instar du rendement de l'actif, sur une moyenne mobile de 5 ans ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.9**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 15, ligne 30 :

*Volatilité importante découlant des variations du taux d'actualisation et du rendement de l'actif*

**Demande(s) :**

- a) Quelle est la volatilité (écart-type) en M\$ due respectivement au taux d'actualisation et au taux de rendement sur l'actif?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.10**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 18, lignes 16 à 24 :

- *Le 7 avril 2015, dans son décret numéro 321-2015, le gouvernement du Québec fixe la quote-part 2014-2015 (pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015) à 24,6 M\$ pour l'électricité.*
- *Le 16 décembre 2015, dans son décret numéro 1146-2015, le gouvernement du Québec fixe la quote-part 2015-2016 (pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016) à 34,4 M\$ pour l'électricité.*
- *Le 17 août 2016, dans son décret numéro 746-2016, le gouvernement du Québec fixe la quote-part 2016-2017 (pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017) à 35,9 M\$ pour l'électricité.*



**Demande(s) :**

- a) Connaissez-vous ou avez-vous pu déduire la logique que suit le gouvernement lorsqu'il fixe la quote-part ? Si oui, veuillez l'indiquer.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.11**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 21, section 2.6, Coût des combustibles.

**Demande(s) :**

- a) Ne croyez-vous pas que l'inclusion des coûts de combustible dans la formule d'indexation vous inciterait davantage à privilégier des sources de production d'électricité moins polluantes en réseaux autonomes?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.12**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 25, lignes 31 à 33 et page 26, ligne 1 :

- *Compte d'écarts relatif au coût de retraite ;*
- *Compte d'écarts relatif au TEQ (anciennement BEIÉ) ;*
- *Compte d'écarts relatif aux combustibles ;*

**Demande(s) :**

- a) Vous demandez le retrait des CER listés mais simultanément vous demandez à ce que les coûts reliés à la retraite, au TEQ et aux combustibles ne soient pas assujettis à la formule d'indexation. Veuillez expliquer cette approche qui semble plutôt paradoxale.

**2. LA PÉRIODE D'AMORTISSEMENT DE L'ACTIF RÉGLEMENTAIRE RÉSULTANT DU PROGRAMME DE CONVERSION**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.13**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0012, HQD-3, Document 3, Section 3.

*De l'avis du Distributeur, l'amortissement du programme sur une période de 10 ans permet de refléter, de façon prudente, l'horizon sur lequel les bénéfices attendus, soit les ventes additionnelles d'électricité, sont anticipés. De plus, considérant l'importance des investissements des clients qui choisissent de profiter de ce programme, le Distributeur estime qu'une période d'amortissement de 10 ans est prudente étant donné que la durée de vie moyenne estimée de ces investissements est évaluée à au moins 20 ans. La période d'amortissement proposée de 10 ans est donc conservatrice et permet de refléter non seulement le caractère durable des investissements réalisés mais également la pérennité de la présence du client.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez indiquer au dossier quelle est la durée de vie anticipée des équipements subventionnés dans le cadre du Programme de conversion. Dans votre preuve, vous êtes vague, en indiquant simplement « *au moins vingt ans* ».
- b) Comment évaluez-vous et pour quelle période la durée de vie des autres coûts capitalisés (autres que les aides financières aux équipements elles-mêmes, c'est-à-dire les coûts de développement et de suivi) dans le cadre du Programme de conversion ?
- c) Quelle est la durée de vie moyenne raisonnablement prévue des charges qui émaneront du Programme de conversion ? Veuillez fournir les hypothèses qui sous-tendent cette prévision.
- d) Pourquoi ne proposez-vous pas que la période d'amortissement de l'actif réglementaire issu du Programme de conversion soit la durée de vie anticipée des équipements subventionnés dans le cadre de ce Programme, tel que décrite en (a) ?
- e) Dans la référence (i), vous indiquez avoir choisi une période d'amortissement « *conservatrice* » de 10 ans. N'est-ce pas plutôt la durée de vie raisonnablement

prévue qui devrait être retenue, par souci d'équité intergénérationnelle ? Veuillez confirmer qu'il n'est pas raisonnablement prévu que les clients participant au Programme de conversion disparaîtront après 10 ans.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.14**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0012, HQD-3, Document 3, Section 3, page 9, lignes 15-16 :

*Quant aux modalités de disposition du compte d'écarts demandé, le Distributeur propose de verser le solde du compte à ses revenus requis de 2018.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez confirmer que, si la Régie accepte d'adopter au présent dossier la pratique réglementaire consistant à allonger l'amortissement de l'actif du Programme de conversion, alors l'amortissement autrement applicable (de 5 ans, selon votre preuve du dossier R-4000-2017) n'aura jamais pris effet, ni aux fins de la comptabilité réglementaire ni aux fins de la comptabilité corporative (puisque celle-ci, selon les PCGR des États-Unis incorpora la décision du régulateur). Veuillez élaborer et expliquer.
- b) Selon votre réponse à (a), est-ce qu'il y aurait un besoin que dossier la pratique réglementaire consistant à allonger l'amortissement de l'actif du Programme de conversion soit décidée par la Régie avant le 31 décembre 2017, afin de permettre à la comptabilité corporative d'HQ de faire sienne cette décision aux fins du traitement de cet actif dès son entrée aux livres ? Veuillez élaborer et expliquer.

**3. LES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DE HQD)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.15**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD 10, Document 1, page 5, lignes 4 à 8 :

*Un premier pas dans la mise en œuvre de cette politique énergétique a été la création de l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ), lequel sera responsable d'assurer la gouvernance intégrée de la transition énergétique. L'impact de ce contexte sur les activités du Distributeur en matière d'efficacité énergétique se précisera au cours de **l'année**. (Souligné en caractère gras par nous)*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez définir l'année visée par votre citation.
- b) HQD a-t-elle déjà reçu des instructions, exigences ou recommandations de la part de TÉQ quant aux programmes et mesures d'efficacité (ou d'innovation décrites à la présente pièce) qu'elle devrait mener, cesser de mener, modifier ou ajouter ? Si oui, veuillez déposer ces instructions, exigences ou recommandations de la part de TÉQ.
- c) Veuillez déposer les réponses de HQD à ces instructions, exigences ou recommandations de la part de TÉQ. Celles-ci se reflètent-elles au présent dossier; si oui, veuillez spécifier en quoi.
- d) Veuillez déposer toute autre communication entre HQD et TÉQ au sujet de ces programmes et mesures.
- e) Veuillez décrire les contacts et communications entre HQD et TÉQ depuis que cette dernière existe.
- f) Veuillez déposer le calendrier prévu des interventions, contacts et/ou instructions, exigences ou recommandations de TÉQ au sujet des programmes et mesures d'efficacité (ou d'innovation décrites à la présente pièce) de HQD
- g) Quel est l'échéancier actuellement prévu du dépôt « *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques* » quinquennal de TÉQ et de ses diverses étapes préparatoires ?

- h)** Pouvez-vous indiquer quelle sera la période de 5 ans (mois et année de début et de fin) couverte par ce « *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques* » quinquennal de TÉQ ?
- i)** Veuillez déposer les « *orientations et les objectifs généraux que doit poursuivre Transition énergétique Québec en matière énergétique et détermine les cibles qu'elle doit atteindre* » prévus à l'article 9 de la *Loi sur Transition Énergétique*, ou l'échéancier de tout dépôt prévu à cet égard.
- j)** Selon l'article 11 de la *Loi sur Transition Énergétique*, « *pour l'élaboration du plan directeur, les ministères, les organismes et les distributeurs d'énergie doivent soumettre à Transition énergétique Québec, dans le délai qu'elle fixe, les programmes et les mesures qu'ils proposent de mettre à la disposition de leur clientèle pour la durée du plan directeur afin de permettre l'atteinte des cibles* ». Veuillez déposer toute demande de TÉQ fixant un délai et/ou requérant « *les programmes et les mesures que HQD propose de mettre à la disposition de sa clientèle pour la durée du plan directeur* », ainsi que toute réponse de HQD à TÉQ à cet égard.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.16**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce HQD 10, Document 1, page 6, Tableau 1 :

**TABLEAU 1 :  
RÉSULTATS ANTICIPÉS POUR 2017<sup>(1)</sup>**

Programmes et activités du Distributeur	D-2017-022		Résultats anticipés		Écart	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance
<i>Efficacité énergétique</i>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
Marché Résidentiel	17	138	18	138	1	-
Marché Affaires - Commercial et institutionnel	22	151	23	143	1	(9)
Marché Affaires - Industriel	18	135	15	144	(3)	9
Réseaux autonomes	9	8	9	8	0	-
Innovations technologiques et commerciales	8	1	7	1	(1)	-
Activités communes	6	-	5	-	(0)	-
<b>Total - Efficacité énergétique - M\$ et GWh</b>	<b>80</b>	<b>433</b>	<b>78</b>	<b>433</b>	<b>(2)</b>	<b>(0)</b>
<i>Gestion de la demande en puissance</i>	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)
Marché Résidentiel	25	86	6	16	(19)	(70)
Marché Affaires	1	165	1	238	0	73
<b>Total - Gestion de la demande en puissance - M\$ et MW<sup>2</sup></b>	<b>25</b>	<b>251<sup>3</sup></b>	<b>7</b>	<b>253</b>	<b>(18)</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL - Interventions du Distributeur - M\$</b>	<b>105</b>		<b>85</b>		<b>(20)</b>	

<sup>1</sup> Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison de l'arrondissement.

<sup>2</sup> Le budget (M\$) exclut la portion relative aux crédits d'interruption compris dans les coûts d'approvisionnement du Distributeur.

<sup>3</sup> MW totaux présentés pour les programmes de charges interruptibles. Dans le dossier R-3980-2016, le Distributeur présentait les MW ajoutés.

**Demande(s) :**

- a) Les résultats anticipés en 2017 en gestion de la demande en puissance sont en MW au même niveau que la prévision pour un budget de l'ordre de 30% du budget autorisé pour les MW. Comment expliquez-vous le succès obtenu dans le marché Affaires, soit 238 MW contre une prévision de 165 MW ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.17**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD 10, Document 1, Marché résidentiel, pages 7-9.

**Demande(s) :**

- a) Envisagez-vous de relancer les initiatives en efficacité énergétique du marché résidentiel, notamment par l'ajout de nouveaux programmes ? Veuillez élaborer.
- b) Quelle est votre position aujourd'hui quant à une éventuelle relance du programme d'aide à la géothermie résidentielle que la Régie de l'énergie, en 2013, aurait souhaité que vous rétablissiez ([Dossier R-3814-2012, Décision D-2013-037, par. 487-493 et 518-534](#)) ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.18**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD 10, Document 1, page 9, lignes 12 et 13 :

*En 2017, les thermopompes ont été ajoutées à la promotion des produits de Piscines efficaces. Les résultats obtenus permettront d'orienter les activités de promotion en 2018.*

**Demande(s) :**

- a) Quand les résultats de la campagne 2017 seront-ils connus? Veuillez les déposer s'ils sont déjà disponibles.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.19**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD 10, Document 1, page 9, lignes 26 à 30 :

*Le taux de remplacement de l'éclairage à DEL a atteint 97 % et celui du remplacement des réfrigérateurs, 27 %. Ce dernier taux s'explique, entre autres, par l'âge des appareils, qui n'en justifie pas le remplacement, ainsi*

*que par la pénétration du programme Remplacement de frigos MFR du Distributeur, lequel a déjà rejoint plus de 30 000 ménages.*

**Demande(s) :**

- a) Quelles sont les types d'ampoules que les ampoules DEL remplacent ? Veuillez quantifier.
- b) Quelle est la proportion des réfrigérateurs qui sont remplacés avant la fin de leur vie utile ? Veuillez quantifier.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.20**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD-10, Document 1, page 14 (innovation), lignes 4-10 :

*Le budget 2018 consacré à ces activités s'élève à 8 M\$. Les travaux entamés en 2017 en gestion de la demande en puissance se poursuivront, notamment avec des projets de démonstration technologique et commerciale de biénergie pour la nouvelle construction et les thermostats communicants pour plinthes électriques. L'expertise du LTÉ sera aussi mise à contribution dans le cadre des projets pilotes de charges interruptibles de chauffage central et de mesures comportementales avec chauffage d'appoint au combustible, lequel sera élargi à un plus grand nombre de participants.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez ventiler ce budget de 8 M\$, entre les diverses activités qu'il inclut (et que nous comprenons inclure celles des pages 13 et 14 de la Pièce B-0041, HQD-10, Document 1, et d'autres éventuellement). Veuillez spécifier dans le temps le budget complet de ces activités depuis leur début et jusqu'à leur terminaison prévue.
- b) Comment et à quelles années ces coûts ont-ils été et seront-ils alloués ?



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.21**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD-10, Document 1, page 13, lignes 30-33 :

*En 2017, les activités du LTÉ en efficacité énergétique au marché Résidentiel, ont consisté en la réalisation de **projets de démonstration en gestion de la demande**, de même qu'en la fourniture d'expertise dans le cadre des projets pilotes en gestion de la demande en puissance. (Souligné en caractère gras par nous)*

- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD-10, Document 1, page 14, lignes 4-10 :

*[...] Les travaux entamés en 2017 en gestion de la demande en puissance se poursuivront, notamment avec des **projets de démonstration** technologique et commerciale de biénergie pour la nouvelle construction et les thermostats communicants pour plinthes électriques. L'expertise du LTÉ sera aussi mise à contribution dans le cadre des projets pilotes de charges interruptibles de chauffage central et de mesures comportementales avec chauffage d'appoint au combustible, lequel sera élargi à un plus grand nombre de participants. (Souligné en caractère gras par nous)*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez décrire ces projets de démonstration décrits en références (i) et (ii).
- b) Veuillez spécifier quand ces travaux de démonstration décrits en références (i) et (ii) ont débuté et leur calendrier de réalisation passé et à venir.
- c) Veuillez décrire l'état d'avancement des résultats de ces travaux de démonstration décrits en références (i) et (ii).
- d) Veuillez déposer les documents descriptifs de ces projets de démonstration décrits en références (i) et (ii).
- e) Veuillez déposer tout rapport déjà disponible quant à ces projets de démonstration décrits en références (i) et (ii).
- f) Veuillez déposer les coûts de ces projets de démonstration décrits en références (i) et (ii) depuis leur début jusqu'à ce jour et ceux prévus jusqu'à sa terminaison.

- g) Comment et à quelles années ces coûts ont-ils été et seront-ils alloués ?
- h) Dans lesquels des programmes d'efficacité énergétique de HQD les fruits de ces travaux de démonstration décrits en références (i) et (ii) pourraient-ils se concrétiser ? Ou s'agit-il de la préparation à de nouveaux programmes ? Veuillez spécifier et élaborer.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.22**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD-10, Document 1, page 13, lignes 30-33 :

*En 2017, les activités du LTÉ en efficacité énergétique au marché Résidentiel, ont consisté en la réalisation de projets de démonstration en gestion de la demande, de même qu'en la **fourniture d'expertise dans le cadre des projets pilotes en gestion de la demande en puissance.** (Souligné en caractère gras par nous)*

- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD-10, Document 1, page 14, lignes 4-10 :

*[...] Les travaux entamés en 2017 en gestion de la demande en puissance se poursuivront, notamment avec des projets de démonstration technologique et commerciale de biénergie pour la nouvelle construction et les thermostats communicants pour plinthes électriques. **L'expertise du LTÉ sera aussi mise à contribution** dans le cadre des projets pilotes de charges interruptibles de chauffage central et de mesures comportementales avec chauffage d'appoint au combustible, lequel sera élargi à un plus grand nombre de participants. (Souligné en caractère gras par nous)*

**Demande(s) :**

- a) En quoi a consisté cette expertise décrite en références (i) et (ii). Veuillez élaborer.
- b) Quel a été son échéancier et quel échéancier continue d'être prévu ?
- c) Veuillez déposer les coûts de cette expertise fournie, décrite en références (i) et (ii), depuis son début jusqu'à ce jour et ceux prévus jusqu'à sa terminaison.
- d) Comment et à quelles années ces coûts ont-ils été et seront-ils alloués ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.23**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD-10, Document 1, page 14, lignes 1-3 :

*Au marché Affaires, le projet d'éclairage urbain intelligent est complété. L'analyse des résultats permettra au Distributeur d'élaborer des recommandations pour les clients intéressés par ce type d'installation.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez décrire ce projet.
- b) Veuillez spécifier quand ces travaux ont débuté et leur calendrier de réalisation passé et à venir.
- c) Veuillez déposer le document descriptif de ce projet.
- d) Veuillez déposer toutes recommandations déjà disponibles.
- e) Veuillez déposer les coûts de ce projet depuis son début jusqu'à ce jour et ceux prévus jusqu'à sa terminaison.
- g) Comment et à quelles années ces coûts ont-ils été et seront-ils alloués ?
- h) Dans lesquels des programmes d'efficacité énergétique de HQD les fruits de ces travaux pourraient-ils se concrétiser ? Ou s'agit-il de la préparation à de nouveaux programmes ? Veuillez spécifier et élaborer.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.24**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD-10, Document 1, page 14, lignes 11-13 :

*Divers travaux ont aussi cours dans les deux maisons d'expérimentation en énergétique du bâtiment (MEÉB) installées à Shawinigan, notamment sur l'impact des panneaux solaires et des équipements de domotique sur le profil énergétique résidentiel.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez décrire ces travaux (notamment décrire combien de panneaux solaires, quelle part de la consommation ils couvrent et quels sont les équipements de domotique dans chacun des deux cas).
- b) Veuillez spécifier quand ces travaux ont débuté et leur calendrier de réalisation passé et à venir.
- c) Veuillez décrire l'état d'avancement des résultats de ces travaux.
- d) Veuillez déposer le document descriptif de ce projet.
- e) Veuillez déposer tout rapport déjà disponible quant à ce projet.
- f) Veuillez déposer les coûts de ce projet depuis son début jusqu'à ce jour et ceux prévus jusqu'à sa terminaison.
- g) Comment et à quelles années ces coûts ont-ils été et seront-ils alloués ?
- h) Dans lesquels des programmes d'efficacité énergétique de HQD les fruits de ces travaux pourraient-ils se concrétiser ? Ou s'agit-il de la préparation à de nouveaux programmes ? Veuillez spécifier et élaborer.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.25**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD 10, Document 1, page 14 (réseaux autonomes), lignes 16 et 17 :

*Le budget prévu pour ces interventions s'élève à 8 M\$, pour des économies d'énergie de 5 GWh.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez confirmer que les économies d'énergie prévues pour 2018 en réseaux autonomes dépassent le tiers de la croissance nette associée à ces réseaux.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.26**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD 10, Document 1, page 14 (réseaux autonomes), lignes 18-24 :

*Les campagnes de sensibilisation et **les approches intégrées** continueront d'être favorisées dans tous les réseaux autonomes en 2018.*

*Nunavik*

*Les travaux du comité de liaison réunissant des intervenants du Nunavik se poursuivent. Le comité se réunit à intervalles réguliers pour assurer **la concertation des interventions afin d'encourager la population à mieux utiliser l'électricité, de même que pour accueillir les préoccupations du milieu local quant aux moyens utilisés dans le cadre des interventions en efficacité énergétique du Distributeur.***

**Demande(s) :**

- a) Veuillez définir « approches intégrées ».
- b) L'« approche intégrée » varie-t-elle d'un réseau autonome à l'autre ? Veuillez expliquer et illustrer.
- c) Veuillez illustrer par des exemples dans des réseaux autonomes spécifiques dans quelle mesure l'« approche intégrée » du Distributeur en réseaux autonomes permet d'intégrer un ou plusieurs des éléments suivants : a) les mesures en efficacité énergétique, b) les Programmes commerciaux d'aide à l'utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes (PUEERA), c) l'autoproduction-mesurage net en réseau autonome, d) la conversion éventuelle du mazout vers l'électricité en réseaux autonomes, et d) les éventuels approvisionnements électriques à venir de source renouvelable en réseaux autonomes.
- d) Il est attendu que des projets éoliens en réseaux autonomes, pour assurer leur rentabilité, peuvent requérir un « taux de pénétration » de plus de 100 %, ce qui implique un accroissement des charges électriques dans ces réseaux (par exemple par conversion du mazout vers l'électricité de certaines charges). Comment l'imminence des approvisionnements électriques de source renouvelable en réseaux autonomes affecte-t-elle l'approche du Distributeur à l'égard des programmes d'efficacité énergétique (et, si cela est lié, des PUEERA) dans les réseaux autonomes visés. Plus particulièrement, nous aimerions savoir si HQD entreprend déjà des démarches quant à l'approche de livraison de ces programmes, dans l'anticipation des approvisionnements électriques de source renouvelable en réseaux autonomes.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.27**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD 10, Document 1, page 15 (réseaux autonomes), lignes 32 à 34 :

*Les projets consistent en l'installation d'éclairage à DEL à la scierie et à l'aréna, de même qu'en une analyse énergétique de la scierie dans le but d'identifier des pistes d'amélioration.*

**Demande(s) :**

- a) Quelle est votre évaluation des effets croisés liés aux ampoules DEL dans un aréna ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.28**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD 10, Document 1, page 17, lignes 4 et 5 :

*Les analyses économiques ont été réalisées en prenant en compte l'indicateur de coût évité en puissance de long terme (106 \$/kW-an [\$ 2015]).*

- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0019, HQD 4, Document 4, page 5, lignes 22 et 23 :

*• Pour les hivers 2017-2018 à 2022-2023, le signal de coût évité est de 20 \$/kW-hiver (\$ 2017, indexé à l'inflation) ;*

**Demande(s) :**

- a) Les deux citations ne sont-elles pas en contradiction l'une avec l'autre ? Veuillez au besoin amender votre preuve afin de concilier.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.29**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, HQD 10, Document 1, page 31, Tableau C-4 (impact net sur les tarifs du Distributeur (M\$)) : Le tableau donne pour les activités communes et autres des coûts évités de l'ordre de -26 M\$ durant trois ans de -14 M\$ durant deux ans puis de -0,6 M\$ de 2023 à 2027.

**Demande(s) :**

- a) Comment expliquez-vous la variation des coûts évités pour les activités communes et autres ?

**4. LE COÛT DE SERVICE DE L'ANNÉE DE BASE DU MRI – AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.30**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD 3, Document 4, page 20, lignes 19 à 24 :

*Bien que les activités de maîtrise de la végétation fassent partie intégrante des activités de base du Distributeur, certains éléments les conditionnant sont hors de son contrôle, notamment la fréquence et la violence des événements climatiques ainsi que la présence d'insectes envahisseurs comme l'agrile du frêne. Ces facteurs influencent la planification et la réalisation des travaux et diminuent le contrôle que le Distributeur est en mesure d'exercer sur ceux-ci.*

**Demande(s) :**

- a) Quand le Distributeur a-t-il pris conscience qu'il était en retard dans le domaine du contrôle de la végétation, et dans quelle mesure ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.31**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, dossier R-4011-2017, Pièce B-0013, HQD-3, Document-4, page 21, lignes 1 à 2 :

*Il propose donc de considérer l'ensemble des activités de maîtrise de la végétation à titre de Facteur Y d'ici à ce que son plan d'action (détaillé à la pièce HQD-8, document 1) permette une stabilisation du rythme des dépenses, soit autour de 2023.*

**Demande(s) :**

- a) Qu'est-ce qui vous amène à penser qu'à partir de 2023, les dépenses liées à la maîtrise de la végétation seront stabilisées ?



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-1.32**

**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4011-2017, Pièce B-0025, HQD 8, Document 1, Annexe B, page 23, lignes 10 à 13 :

*Dans le cadre de ses activités, le Distributeur privilégie des méthodes qui respectent l'environnement naturel et qui favorisent le maintien de la biodiversité près des lignes. L'objectif des travaux n'est pas d'éliminer toute la végétation, mais uniquement celle incompatible avec une exploitation fiable et sécuritaire du réseau et des équipements.*

**Demande(s) :**

- a) Quelle est la proportion du contrôle de la végétation de HQD (en nombre d'unités, spécifiant s'il s'agit d'arbres ou de portées inter-supports, et par rapport à quels totaux dans chaque cas) qui est de nature mécanique et quelle est la proportion utilisant des phytocides ou d'autres mesures ? Veuillez fournir votre réponse annuellement, sur plusieurs années.
- b) Est-ce que les cas d'usage de phytocides font partie de la catégorie « déboisement » des pages 25-26 de la Pièce B-0025, HQD 8, Document 1, Annexe B ? Dans quelle sous-catégorie (« approche ») énoncée dans ces pages ?
- c) Dépendant de votre réponse à (b), veuillez indiquer quelle est la proportion du contrôle de la végétation de HQD de la catégorie « déboisement » (en nombre d'unités, spécifiant s'il s'agit d'arbres ou de portées inter-supports, et par rapport à quels totaux dans chaque cas) qui est de nature mécanique et quelle est la proportion utilisant des phytocides ou d'autres mesures ? Veuillez fournir votre réponse annuellement, sur plusieurs années.
- d) Veuillez déposer votre politique quant à l'usage des phytocides dans le traitement de la végétation.
- e) Votre plan d'action décrit à la Pièce B-0025, HQD 8, Document 1, Annexe B, comporte-t-il une amélioration environnementale quant à la diminution du taux de traitement de la végétation par phytocide ? Veuillez élaborer et quantifier.
-